

L'hon. M. ROGERS: L'achat d'un million de sacs de farine a été fait auprès de grandes minoteries canadiennes: les compagnies "Ogilvie Milling", "Western Canada", "Maple Leaf" et "Western Flour." Il fut nettement stipulé entre nous que le farine livrée aux termes du marché serait à provenance de blé canadien, et je suis convaincu que les minotiers se conforment à leurs engagements. Je n'ai rien entendu dire au contraire, si ce n'est sous forme de rumeurs dans les journaux, mais qui n'ont aucun fondement.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: A ce propos, j'ai vu ces jours derniers qu'on affirmait que les sacs pour cette farine avaient été obtenus aux Etats-Unis.

L'hon. M. ROGERS: Je dois dire que les sacs ont été achetés dans la ville de Montréal.

ENROLEMENT DES VOLONTAIRES A PRINCE-RUPERT.

M. PARDEE: Je vais signaler à l'attention du ministère un télégramme qui m'est parvenu:

Prince-Rupert, le 19 août 1914.

Le 6 août, Stork fut avisé par télégramme d'Ottawa d'enrôler des volontaires pour le service actif. Il en enrôla cent. Le 10 août il fut avisé par télégramme de l'officier commandant à Victoria que les instructions avaient été transmises d'Ottawa par erreur. Rien n'a été fait depuis. Ceux qui se sont enrôlés sont indignés; d'autres sont prêts à partir; 160 Irish Fusiliers sont arrivés dimanche de Vancouver pour nous protéger; cet état de choses est irritant pour tous citoyens indépendants.—G. Manson.

Je prie le ministère de dire ce qu'il faut penser de ces rapports.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je ne suis pas au courant des détails de l'affaire dont l'honorable député vient de nous entretenir. Je soumettrai sa demande de renseignements au ministre de la Milice, et je compte pouvoir le renseigner demain.

ADOPTION DU BILL RELATIF AUX MESURES DE GUERRE.

Sur motion de l'hon. C. J. Doherty (ministre de la Justice), la Chambre passe en comité à l'examen du bill (n° 2) tendant à conférer certains pouvoirs au Gouverneur en conseil et à modifier la loi de l'immigration.

M. Blondin au fauteuil.

Sur le préambule:

M. MACDONALD: J'aimerais qu'on me dit si le présent projet de loi autorise le règlement de certaines questions que nos

hommes d'affaires ont discuté: ce qui deviendra des brevets d'invention, la propriété d'Allemand, d'Autrichiens, ou d'habitants d'autres pays avec lesquels la Grande-Bretagne est en guerre. On a déclaré que quelque décision avait été prise, ou serait bientôt prise, par la Grande-Bretagne à cet égard. Je conjecture que tant que se poursuivra la guerre aucune redevance ne saurait être perçue sur ces brevets d'invention, mais l'examen du projet de loi s'est effectué avec une telle célérité que je n'ai pu me tenir au courant et m'assurer si le Gouvernement se faisait autoriser à confisquer ces brevets, si on le jugeait de l'intérêt du pays de le faire, ou sous forme de représailles.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Nous sommes d'avis que le texte nous confère tous les pouvoirs requis. Si je comprends la situation, dès qu'éclate une guerre les droits de la nature de ceux dont parle l'honorable député, ainsi que nombre d'autres, sont suspendus, mais, suivant l'usage international, ils sont restaurés dès que la paix est conclue. Le projet de loi règle également les cas d'ingérence possible d'aucune puissance étrangère. Nous croyons que les pouvoirs conférés aux termes du bill sont suffisants.

(Rapport est fait du bill, qui est lu une 3e fois et adopté.)

DISCUSSION DU BILL RELATIF A LA PROTECTION DES INTERETS FINANCIERS ET COMMERCIAUX.

Sur motion du très hon. sir Robert Borden, le bill (n° 4) déposé par l'honorable W. T. White (ministre des Finances), relatif à la sauvegarde des intérêts financiers et commerciaux du Canada, est lu une 2e fois, et la Chambre passe en comité à l'examen des articles.

M. Blondin au fauteuil.

Sur le préambule:

L'hon. M. GRAHAM: Je désire signaler à l'attention du Gouvernement une question que nous ferions peut-être bien d'examiner sur-le-champ, quant à l'organisation financière du pays. Certaines compagnies qui sont en relations avec le public sont soumises à une stricte surveillance et inspection de la part des autorités.

Une fois l'an, le ministère des Finances estime la valeur des effets que ces compagnies achètent—et elles consacrent presque tous leurs fonds à l'achat de ces effets—et cette estimation se rapproche au moins du